

MESSAGE URGENT :**EPISEDE DE POLLUTION DE L'AIR****Bulletin interne de prévision régionale****à destination des préfets et membres des comités d'experts**

Ce bulletin ne doit pas être rediffusé tel quel au public – se reporter aux procédures fixées dans votre arrêté relatif aux épisodes de la pollution de l'air

Bulletin émis le : **24-02-2021**Date de début de l'épisode : **24-02-2021****Situation :**

Les conditions météorologiques anticycloniques, que connaît actuellement la région Centre-Val de Loire avec la présence d'un vent de secteur sud, favorisent un import important de sable saharien sur la région engendrant des niveaux soutenus en particules PM10. En conséquence, un dépassement du seuil d'information et de recommandation fixé à 50 µg/m3 en moyenne journalière est prévu pour aujourd'hui, mercredi 24 février 2021 sur les départements du Cher (18), de l'Indre (36), du Loir-et-Cher (41) et du Loiret (45). Ces conditions météorologiques devraient persister demain jeudi 25 Février 2021 maintenant des niveaux soutenus en particules PM10 sur les mêmes départements. Un nouveau point d'information vous parviendra dans la matinée demain jeudi 25 février 2021. Pour plus d'informations : Lig'Air

Niveau de procédure :

Compte tenu des niveaux de pollution atmosphérique mesurés et prévus, les dispositions du document cadre zonal devraient vous conduire à déclencher les procédures correspondant aux niveaux suivants :

Dépt.	Polluant	Niveau prévu pour aujourd'hui	Niveau prévu pour demain	Procédure à déclencher selon arrêté préfectoral pour aujourd'hui	Procédure à déclencher selon arrêté préfectoral pour demain
Cher(18)	PM10	> seuil information et recommandation	> seuil information et recommandation	Information et recommandation	Alerte par persistance
Eure-et-Loir(28)	aucun	conforme	conforme	Aucune Procédure	Aucune procédure
Indre(36)	PM10	> seuil information et recommandation	> seuil information et recommandation	Information et recommandation	Alerte par persistance
Indre-et-Loire(37)	aucun	conforme	conforme	Aucune Procédure	Aucune procédure
Loir-et-Cher(41)	PM10	> seuil information et recommandation	> seuil information et recommandation	Information et recommandation	Alerte par persistance
Loiret(45)	PM10	> seuil information et recommandation	> seuil information et recommandation	Information et recommandation	Alerte par persistance

NOTA :

- **Ce bulletin est régional** : bien **repérer les lignes de votre département** pour déterminer le niveau de procédure
- Le prochain bulletin sera émis demain avant 12h si une procédure est en cours

Données validées par : *Jerome Rangognio*Personne à contacter en dehors des heures d'ouverture du bureau : 06-84-96-31-62, alerte-qualite-air@ligair.fr